



TERRITORIAUX VILLE DE NANTES, C.C.A.S. ET S.M.A.N.O.

Mépris et intimidations

Suite au développement partenarial voulu par la Ville de Nantes avec l'office du tourisme, l'animation gardiennage doit subir une réorganisation. Lors de la présentation de ce dossier en CTP par Mr SOIGNON, la CGT est intervenue auprès des élus pour les alerter sur les difficultés que le service allait rencontrer.

En effet pour mettre en place les idées développées par l'office du tourisme, le service accueil et surveillance a dû se défaire de 4 agents comptabilisés jusqu'à ce jour dans cet effectif. La CGT est intervenue en CTP pour dénoncer les difficultés que le service allait rencontrer afin de pouvoir accomplir ses missions avec 4 agents en moins pour le nettoyage et la surveillance des parcs et jardins publics.

Mr SOIGNON d'un air surpris de notre intervention affirme qu'il n'y aura aucun problème. Pourtant, aujourd'hui on pourrait penser que la CGT connaît mieux le service que ses dirigeants.

Pour arriver à ses fins, le service veut faire croire à la création d'une nouvelle équipe mobile ce qui est faux puisque celle-ci servira en grande partie à nettoyer et surveiller le jardin des plantes pour que le service puisse mettre en place au printemps un accueil pur dans ce jardin avec les 4 agents retirés du service.

Pour ce faire le service organise des réunions soi-disant « explicites » auprès des agents. Lors de ces réunions la direction de l'accueil et surveillance, voudrait démontrer par des chiffres fantaisistes, qu'il existe un capital de temps inoccupé par les agents sur une journée de travail effectué.

Un agent est intervenu pour contrer l'argumentation de la direction en affirmant que l'annonce de la prise en charge de nouveaux sites appartenant à Nantes Habitat, alors que 4 postes ont été supprimés, qu'une nouvelle équipe mobile a été créée et qu'aucune nouvelle embauche n'est envisagée, ne peut que détériorer encore davantage les conditions de travail des agents de ce service.

Pour toute réponse au problème posé, la direction n'a pas hésité à humilier cet agent en affirmant que seul les absences syndicales CGT étaient responsables des dysfonctionnements du service et qu'il n'avait donc qu'à «ARRETER SON SYNDICAT »

Cela fait beaucoup !!!

En effet, suite à de récents refus de décharges d'activités, la CGT s'est vue dans l'obligation de faire intervenir la DRH afin que les élus puissent exercer leurs mandats.

Il est inconcevable qu'un syndicat tel que la CGT laisse ses adhérents se faire humilier de la sorte.

Il est inacceptable de laisser perdurer ces situations de mal être au travail causés par une direction toujours prête à discréditer l'action de la CGT.

C'est pourquoi, notre organisation réclame réparation du préjudice subi et exige que la direction fasse amende honorable en s'excusant auprès des agents concernés.

Non la CGT n'a pas tort, et c'est pour préserver la sécurité des agents qu'elle a exigé la réforme de matériel défectueux.

Oui la CGT a raison de se battre pour que les agents travaillent dans de bonnes conditions et dans le respect de la réglementation en vigueur !

N'en déplaise à la direction.

Sur tous ces sujets vous trouverez les élus et les militants CGT pour défendre vos droits.

Organisez-vous au sein de la CGT

✂-----

A renvoyer à la CGT
16 rue du Moulin 44000 NANTES
Tél : 02-40-41-95-46 Fax : 02-40-41-59-83

NOM : Prénom :

N° agent : Service :

N° de téléphone (où vous êtes joignable en journée) :

Adresse personnelle :

Souhaite être contacté(e) pour se syndiquer